



1, Place René Picard
78700 CONFLANS-STE-HONORINE
☎ 01 39 19 51 81 – Fax 01 39 19 16 77

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

- Organisation de la rentrée 2016-

Madame, Monsieur,

Votre enfant va poursuivre sa scolarité au Collège à la rentrée prochaine, je vous prie de trouver dans cette note certaines informations ainsi que des instructions à suivre. Je vous remercie de l'attention que vous y porterez.

Le collège dispose d'un site internet sur lequel vous pourrez trouver des informations sur la présentation, le fonctionnement de l'établissement et l'accès aux résultats de votre enfant sur <http://clg-bda-conflans.ac-versailles.fr>

Vous pouvez également nous contacter par e-mail : 0780050F@ac-versailles.fr, je ferai mon possible pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.

Nous espérons offrir à votre enfant un cadre sécurisé où il s'y sentira bien, avec l'espoir d'une réelle collaboration avec lui et vous pour qu'il réussisse au mieux son parcours scolaire et sa construction de futur citoyen.

Le Principal, Xavier Marciniak

I – CALENDRIER

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE

1. Rentrée des élèves de niveau 6^{ème} :

Afin de favoriser l'intégration des 6èmes au collège, la journée de rentrée du jeudi 1er septembre leur est consacrée.

Tous les élèves de 6^{ème} devront se présenter au collège dans la salle de restauration **pour 8h30** (ouverture du portillon 8h15) accompagnés de leurs parents.

L'appel des élèves par classe sera effectué et les professeurs principaux prendront en charge leurs classes tout au long de cette première journée, accompagnés par certains collègues.

Après cette prise en charge de tous les élèves, les parents seront reçus pendant environ 30 minutes par l'équipe de direction pour présenter l'organisation générale de l'année scolaire et le mode de fonctionnement du collège.

Les enfants seront présents au collège de **8h30 à 11h20** (sortie des externes et repas pour les demi-pensionnaires) et de **12h45 à 15h45** (sortie fin de journée).

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

Rentrée des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Niveau 3^{ème} : de 8h15 à 11h30

- **8h15**: Ouverture des grilles – Affichage des listes de classes dans le hall d'entrée.
- **8h15/8h30** : - Rangement des élèves dans la cour selon leurs classes dans les emplacements prévus (salles d'affectation).
- **8h30/8h45** : - Prise en charge des élèves dans la cour par les professeurs et accès à la salle.
- **8h30/11h30** : prise en charge en classe

Niveau 5^{ème} et 4^{ème} : de 9h15 à 12h30

- **9h15** : Ouverture des grilles – Affichage des listes de classes dans le hall d'entrée.
- **9h15/9h30** : Rangement des élèves dans la cour selon leurs classes dans les emplacements prévus (salles d'affectation).
- **9h30 à 12h30** :
- Prise en charge des élèves par les professeurs,

Les élèves de 6^{ème} n'auront pas cours ce jour.
Pas de cantine

LUNDI 5 SEPTEMBRE

DEBUT DES COURS POUR TOUS LES NIVEAUX SELON L'EDT

Remarque : les EDT sont provisoires pendant environ **15 jours**, le temps d'apporter des modifications suite au réajustement de la nomination de certains enseignants.

RENCONTRE PARENTS / DIRECTION / EQUIPES PEDAGOGIQUES à partir de 18h

Les parents des classes de tous les niveaux pourront rencontrer l'ensemble des équipes pédagogiques de la classe de leurs enfants de 18h à 20h selon un planning remis aux élèves le jour de la rentrée.

II – RECEPTION DES PARENTS

Les parents pourront rencontrer Monsieur le Principal jusqu'au **8 JUILLET** et à partir du **29 AOUT**, pour tout cas particulier. Prière de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

III – OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT : période de permanence été

Le collège et les services administratifs seront ouverts de **9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00**

- Du **06 au 12 JUILLET (MERCREDI 6 JUILLET MATIN UNIQUEMENT)**
- Du **29 AOUT AU 30 AOUT**

IV – REGLEMENT INTERIEUR ET CARNET DE LIAISON : ATTENTION !

Le règlement intérieur est placé à la fin du carnet de liaison, votre **enfant doit toujours l'avoir avec lui** dans son cartable, **tout oubli sera sanctionné.**

Carnet de liaison : sans carnet de liaison, ni de photo collée sur celui-ci, votre enfant ne sera pas autorisé à quitter le collège avant la dernière heure, c'est à dire à 16h45. Nous vous tiendrons informé par un appel téléphonique. **La perte du carnet de liaison (souvent volontaire pour « cacher » des mots aux parents ou aux enseignants)** sera sanctionnée par une retenue et le versement d'une somme de 8 euros pour l'achat d'un second carnet avec demande écrite des parents.

Nous comptons sur vous pour **lire** avec votre enfant ce **règlement intérieur à la rentrée scolaire** et en cours d'année si nécessaire, celui-ci est un outil de référence sur les règles à appliquer au collège.

QUELQUES REMARQUES A L'ATTENTION DES FAMILLES

A – GENERALITES

1. **Des casiers** sont mis à la disposition des élèves **demi-pensionnaires** (prévoir un cadenas). C'est le Conseiller Principal d'Education qui en effectue la répartition (bureau de la Vie Scolaire). **Les casiers doivent être vidés à chaque fin de journée** : Seules les affaires de musique et arts plastiques sont autorisées à rester, **aucune affaire de sport** pour des raisons d'hygiène. **LES CASIERS NE DOIVENT EN AUCUN CAS ETRE UN LIEU DE STOCKAGE DU MATERIEL SCOLAIRE CAR IL PARAIT DIFFICILE DE TRAVAILLER A LA MAISON !!!**
Les sacs souples sont déconseillés car ils n'offrent aucune protection convenable pour les **manuels prêtés** par l'établissement. Chaque élève doit venir au collège avec un cartable étiqueté au nom et classe de l'enfant, de façon visible.
Remarque : les sacs style « **grand sac à main** » **sont proscrits** car ils abîment les livres prêtés et contribuent fortement aux problèmes de dos, surtout lorsqu'ils sont tenus sur l'avant bras....
2. **Il est prudent** :
 - **de marquer tous les vêtements et objets** que l'élève apporte au collège. Les objets et vêtements égarés sont à réclamer au bureau de la Vie Scolaire.
 - **d'éviter** que les enfants aient sur eux **de l'argent ou des objets de valeur (téléphone portable, MP3, console de jeux...)** cela peut susciter la convoitise de certains élèves entraînant vols et racket. Les transactions (vente ou troc d'objets) ne sont pas autorisées dans l'enceinte du collège.
3. **L'usage du téléphone** est **interdit** dans l'enceinte du collège sous peine d'être saisi. En ce cas, le téléphone devra être récupéré par un des responsables légaux de l'élève au collège.
4. **En cas d'absence de l'élève**, les parents sont tenus d'en informer la Vie Scolaire, en tout début de demi-journée du matin ou de l'après-midi.
5. **En cas d'absence** des parents (déplacement professionnel par exemple) il est demandé d'en informer **par écrit le Chef d'Etablissement, par courrier direct** (hors carnet de correspondance et de lui indiquer **le nom de la personne** à qui l'enfant est confié. Celle-ci sera le correspondant en cas de circonstances particulières et urgentes (n'oubliez pas d'indiquer la classe).
6. Tout parent de bonne volonté sera toujours accueilli avec reconnaissance pour accompagner une sortie pédagogique, animer un club ou encadrer de l'aide aux devoirs.
7. Nous rappelons que **l'école est obligatoire** et que les élèves sont soumis à **l'obligation d'assiduité et de ponctualité**. Tous retards ou absences récurrents des élèves feront l'objet **d'un rappel** des devoirs parentaux, voire d'un signalement à l'Inspection Académique.

B – ASSURANCE

La circulaire ministérielle du 4 juin 1987 précise :

« L'assurance scolaire est devenue, dans les faits, indispensable. La diversification des activités scolaires et périscolaires ne permet plus d'établir une ligne de partage incontestable entre les activités dites obligatoires et les activités dites facultatives ; par ailleurs, les organisateurs d'activités périscolaires sont fondés à exiger des élèves qu'ils soient assurés pour les risques liés à ces activités ; cette exigence est la contrepartie de l'engagement de leur responsabilité dans l'organisation de ces activités ». Rappelons que les familles ont le choix de l'assurance (compagnie habituelle ou organisme à caractère mutualiste proposé par les associations de parents d'élèves). Courant septembre, une **attestation d'assurance** sera exigée pour chaque élève.

C- TRANSPORTS SCOLAIRES

Les familles concernées sont invitées à se renseigner, selon le cas, auprès de la société **VEOLIA**, Rue des Cayennes – Z.A. des Boutries à Conflans Ste Honorine. Tél : 01 39 72 01 53. Le collège est desservi par les **lignes n° 11 et 17**. N'attendez pas la rentrée pour effectuer les démarches administratives.

LES PARENTS SONT TENUS DE RESPECTER POUR LEUR ENFANT :

- **LE CALENDRIER SCOLAIRE**
- **L'OBLIGATION D'ASSIDUITE**
- **L'OBLIGATION DE PONCTUALITE**
- **D'ASSURER UN SUIVI ET UN CONTROLE DU TRAVAIL SCOLAIRE DE LEUR ENFANT**